

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, et le 28 Septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/09/2021

Secrétaire : MOLLOT Henri

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, FIAMENGHI Martine, JONGMANS Thérèse, LINETTE Séverine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, MOLLOT Henri, STROOBANT Maëlle, VUAGNOUX Philippe.

OUVERTURE DE SÉANCE

M. PODEUR Nicolas, est venu présenter la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Centrales Villageoises le SOLARET dont les objectifs sont le développement de l'énergie renouvelable et la maîtrise de l'énergie. La société est intéressée par le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments communaux.

INFORMATIONS GENERALES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

Mme Le Maire fait le point sur le comité des maires du 09/09/2021.

Mme Le Maire fait le point sur le conseil communautaire du 23/09/2021. Le point 2 de l'ordre du jour a été retiré. Il concernait le déclassement d'une voie centrale d'Alpespace.

COMMISSION URBANISME

Autorisations d'urbanisme accordées

- 1 déclaration de travaux pour la pose de panneaux photovoltaïques, au nom de World Energy pour le compte de M. BAILLERGEON Jean-Jacques, chemin de la Vernaz, accordée le 12/07/2021.
- 1 déclaration de travaux pour un changement de destination, au nom M. NONFOUX Frédéric, Route de Carmintran, accordée le 21/07/2021.
- 1 déclaration de travaux pour une piscine, au nom de de M. BRON Fabrice, Route des Vignobles, accordée le 21/07/2021.
- 1 déclaration de travaux pour une ouverture en façade, au nom de CAILLE Pierre, Grange-Maréchal, accordée le 28/07/2021.
- 1 déclaration de travaux pour la pose de panneaux photovoltaïques, au nom de M. ADAM Pierre-François, au Touvet, accordée le 04/08/2021.
- 1 déclaration de travaux pour le remplacement d'un brise-vue, au nom de M. LANDREAUD Nicolas, au Touvet, accordée le 01/09/2021.
- 1 déclaration de travaux pour un abri de jardin, au nom de M. REYES Stéphane, Rue Les Côteaux du Pichat, accordée le 22/09/2021.

- 1 déclaration de travaux pour la pose de panneaux solaires et changement de fenêtre, au nom de Mme SECHER Camille, Chemin de Montmeillerat, accordée le 22/09/2021.
- Un permis de construire pour l'extension d'une maison d'habitation, au nom de M. LUKIE Serge, La Petite Ile, accordé le 05/07/2021.
- Un permis de construire pour la transformation d'une grange en habitation, au nom de M. FUSINATO Loïc, Rue des Bertettes, accordé le 05/07/2021.
- Un permis de construire pour la création de surface supplémentaire, création de vélux et remplacement bardage alu par bardage bois, au nom de M. VALLEUR Julien, Rue Pognient, accordé le 08/09/2021.
- Une autorisation de travaux pour aménagement d'un restaurant dans un bâtiment existant, au nom de Karl GUSTAV BRASSERIE, situé à Alpespace, accordée le 08/09/2021.

COMMISSION DES TRAVAUX

M. MOLLARD André fait le point sur les divers travaux en cours :

- Travaux de sécurisation de la rue de l'Eglise. Il reste le marquage au sol et la signalisation. Le chantier sera terminé à la fin de la semaine prochaine.
- Réfection de la voie communale de la Chatelle : le syndicat des eaux de Chamoux-sur Gelon a terminé le changement de la conduite d'eau potable. Le terrassement par l'entreprise EUROVIA est en cours et les enrobés seront faits le 07 ou 08/10/2021.
- Réfection de la route de Carmintran avec un enrochement.

COMMISSION COMMUNICATION

La commission a travaillé sur la structure du bulletin municipal de 2022.

La Newsletter n° 2 va être prochainement distribuée dans les boîtes aux lettres. 60 foyers ont déjà demandé une diffusion par mail.

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE

Mme JONGMANS Thérèse fait le point sur le projet de travaux aux abords du lac. La passerelle défectueuse va être déplacée, prolongement entre les 2 pilotis. Une réunion est prévue concernant les panneaux thématiques.

M. BERTHET Daniel a fait le point sur les travaux de renaturation des berges du lac (côté parking du rivet).

COMMISSION VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE

Mme FIAMENGHI Martine fait le point sur la réunion de la commission du 20/09/2021 :

- 15/10/2021 : inauguration de la rénovation de la salle polyvalente à 18 h 30 précédée d'une visite des lieux en présence des architectes. Un feu d'artifice sera tiré à 20 h.
- 05/11/2021 à 18 h 30 : accueils des nouveaux habitants.
- 11/11/2021 : cérémonie du 11 novembre et remise des récompenses pour les maisons fleuries.
- 11 ou 18/12/2021 : Noël des enfants.
- Les colis des anciens de + de 75 ans ont été commandés au CELLIER DU PERIGORD. La distribution sera effectuée par les membres de la commission et les membres du Conseil Municipal Jeunes.
- 21/01/2022 : vœux du maire
- 29/01/2022 : repas des anciens

1- AUTORISATION A LA SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF (SCIC) CENTRALES VILLAGEOISES LE SOLARET (pour équiper en panneaux photovoltaïques certains bâtiments communaux)

Mme Le Maire expose que la Commune, membre de la Communauté de Communes de Cœur de Savoie, labellisée Territoire à Energie Positive, souhaite contribuer au développement des énergies renouvelables sur son territoire.

La commune soutient dans cette optique la Société Coopérative d'Intérêt Coopératif (SCIC) des Centrales Villageoises « Le Solaret » qui dans une démarche citoyenne et participative, cherche à développer les énergies renouvelables en portant collectivement un projet d'installation solaire photovoltaïque sur le toit de la mairie, de l'école et du garage communal.

Le rôle de la SCIC est de réaliser des études techniques pour dimensionner les installations et de présenter auprès d'ENEDIS, un projet, global intégrant les installations potentielles. En retour, ENEDIS indique les possibilités de raccordement, la SCIC dépose les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires pour réaliser les travaux. Puis la SCIC réalise les investissements sur les toitures qui sont mises à disposition. Pour les toits publics, cette mise à disposition passe par une convention d'occupation temporaire du domaine public d'une durée de 20 ans signée entre la SCIC « Le Solaret » et la collectivité propriétaire des toits.

Le Conseil Municipal approuve l'équipement du toit de la mairie, de l'école et du garage communal avec des panneaux photovoltaïques et autorise Mme Le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public d'une durée de 20 ans avec la SCIC « Le Solaret ». Les élus décident la participation de la commune dans la SCIC Le Solaret à hauteur de 1000 €. Le montant unitaire de l'action étant fixé à 50 €. Les élus désignent Mme SCHNEIDER Sylvie comme représentante au sein de la SCIC.

2- ACHAT DE TERRAIN (Parcelles n° B 756 et n° 755 au Pognient)

Suite à la vente de la maison (parcelle B n° 1456) et des parcelles (B n° 755 et B n° 756) situées au Pognient, des échanges ont eu lieu avec l'acquéreur afin que la commune puisse racheter les parcelles B n° 755 et B n° 756. Le nouveau propriétaire s'est engagé, par courrier, auprès de la commune à céder ces deux parcelles au prix de 5000 €.

Mme Le Maire propose d'acquérir la totalité des parcelles B n° 755 (485 m²) et B n° 756 (15 m²) situées au Pognient afin de pouvoir déplacer et restaurer le four. De plus la commune étant propriétaire de la parcelle juxtante (B 1721), cette acquisition permettrait de réaliser un aménagement (place de parking ou dégagement).

Le Conseil Municipal décide l'acquisition de la totalité des parcelles B n° 755 et B n° 756, situées au Pognient, afin de restaurer le four au prix de 5000 €.

3- ACHAT DE LICENCE IV DU RESTAURANT DU LAC

Mme Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la liquidation judiciaire du Restaurant du Lac, situé sur la commune, une vente aux enchères pour le fonds de commerce a eu lieu le 08/09/2021. Aucune offre n'a été effectuée. Une nouvelle vente aux enchères aura lieu le 04/10/2021 qui concerne la licence IV.

Mme Le Maire propose donc d'acheter cette licence pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4^{ème} catégorie au prix maximum de 12 000 € (hors frais compris) afin de garder une activité de commerce (bar, restauration) sur la commune.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré (Pour : 14 - Abstention : 1) :

- approuve l'acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4^{ème} catégorie au prix maximum de 12 000 € (hors frais) et autorise Mme Le Maire à participer à la vente aux enchères.

4- CREATION D'EMPLOI (Remplacement d'un agent qui part à la retraite)

Mme Le Maire informe que l'agent qui gère les locations de la salle polyvalente et le service de la cantine part à la retraite le 01/11/2021. Il convient donc de remplacer cet agent. Son poste sera supprimé ultérieurement.

Le Conseil Municipal, décide la création à compter du 18/10/2021, d'un emploi permanent d'agent polyvalent sur le grade d'adjoint technique ou d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ou adjoint technique principal de 1^{ère} classe, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 14 heures hebdomadaires. L'agent sera chargé du ménage, la remise de clefs de la salle polyvalente, le service de la cantine scolaire, chercher ou mener les enfants au car.

5- CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA RUE DE L'EGLISE

Mme Le Maire rappelle les travaux de sécurisation rue de L'Eglise. Les ouvrages et équipements réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune consistent à la création d'une écluse, le réaménagement de la voirie (recalibrage de la chaussée et aménagement de trottoir) et réaménagement d'un parking communal.

Le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à signer la convention avec le Département de la Savoie relative aux travaux de réaménagement de la rue de L'Eglise.

6- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PARCELLES COMMUNALES DESTINEES A ABRITER LES INSTALLATIONS DU RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES (déploiement de la fibre optique)

Mme Le Maire rappelle que le déploiement de la fibre optique est en cours sur le département de la Savoie. La société Savoie Connectée a pris des engagements AMEL relatifs à l'établissement et à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques très haut débit sur le territoire de la Savoie.

Dans ce cadre, la société Savoie Connectée souhaite implanter ses installations à Ste-Hélène-du-Lac sur 2 sites. Les parcelles communales impactées sont les suivantes :

- parcelle B n° 1426, lieu-dit La Gare (vers les conteneurs de tri)
- parcelle C n° 1170, lieu-dit Chef-Lieu (A Côté du transformateur situé à l'entrée de l'Immeuble OPAC les Jardins de Marie).

Une convention de mise à disposition, passée entre la commune et Savoie Connectée, est proposée pour chaque site, pour une durée d'occupation de 25 ans, à titre gratuit.

Le Conseil municipal approuve les termes des conventions à intervenir entre la commune et la société Savoie connectée pour les parcelles indiquées précédemment et autorise Mme Le Maire à signer les conventions de mise à disposition.

7- CONVENTION DE RECOURS A LA MISSION DE SECRETARIAT DE MAIRIE ITINERANT AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE

Le Centre de gestion a créé une mission de secrétariat de mairie itinérant, prioritairement destiné aux communes de moins de 2000 habitants. Ce service a pour objectif de répondre avec un personnel qualifié et expérimenté, aux besoins urgents de remplacement ou de renfort de leur secrétaire de mairie. Pour bénéficier de la mission de secrétariat de mairie itinérant, la commune doit conclure au préalable une convention avec le Centre de gestion. Cette convention, qui encadre les conditions de mise à disposition de l'agent itinérant, ne génère aucune charge et n'oblige pas l'employeur territorial qui la signe à avoir recours au service de secrétariat de mairie itinérant. Elle permet à la commune signataire de solliciter la mise à disposition du secrétaire de mairie itinérant du Centre de gestion, après avoir établi un formulaire de demande d'intervention dûment signé de l'autorité territoriale et du Cdg73, sans avoir à conclure à

chaque demande une convention de mise à disposition. Ainsi, en cas de besoin, l'intervention du secrétaire de mairie itinérant peut s'effectuer dans des délais très brefs et en toute sécurité juridique pour la collectivité bénéficiaire.

Le conseil municipal approuve la convention de recours à la mission de secrétariat de mairie itinérant et autorise Mme Le Maire à signer cette convention avec le Centre de gestion de la Savoie.

8- DEPOT DE DEMANDE AU NOM DE LA COMMUNE (Permis de construire, d'aménager et déclarations préalables)

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à déposer, le cas échéant, toutes les demandes de permis de construire, d'aménager ou les demandes de déclarations de travaux, au nom de la commune lorsque cette dernière est propriétaire des terrains ou des bâtiments concernés et à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

09- COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n° 01-2021 du 02/08/2021 : Signature du marché de travaux, d'un montant de 87 040.20 € TTC, pour la réfection du chemin de la Chatelle avec l'entreprise EUROVIA - 347 rue de la Jacquère 73800 PORTE DE SAVOIE.

- Décision n° 02-2021 du 10/09/2021 : Signature du marché de travaux, d'un montant de 50 180.10 € TTC, pour l'aménagement de la route de Carmintran avec l'entreprise EUROVIA - 347 rue de la Jacquère - 73800 PORTE DE SAVOIE.

DIVERS :

- M. BATTARD Patrick fait le point sur les activités du Conseil Municipal Jeunes. Durant l'été, les jeunes ont nettoyé le cimetière. Pendant les vacances du mois d'octobre, ils iront rendre visite à des personnes âgées de la commune. Lors du prochain conseil municipal, ils viendront présenter leurs projets aux élus. Le drapeau sera porté par un jeune pour la cérémonie du 11 novembre.

- Plusieurs personnes se plaignent des odeurs désagréables provenant de la centrale d'enrobés située sur la commune de la Chavanne. Mme Le Maire va demander un rdv avec le directeur de l'entreprise afin d'évoquer ce problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Mme SCHNEIDER Sylvie